

# Comité Local d'Information et de Concertation

## Total Additifs et Carburants Spéciaux à Givors

**Première réunion du 9 janvier 2008**

*à 14 heures 30 à la préfecture du Rhône*

### Liste des participants

#### **Collège « administrations »**

M. Stéphane CHIPPONI, secrétaire général adjoint à la préfecture du Rhône  
Mme Annie RAGOT, représentant le directeur du service interministériel de défense et de protection civile  
M. le Commandant J.P. DUARTE, représentant le directeur départemental des services d'incendie et de secours,  
M. Rénauld VOILLOT, représentant le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement,  
M. Bruno DEFRANCE, représentant le directeur départemental de l'équipement  
M. Bernard CHOLVY, directeur du service chargé de l'inspection du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

#### **Collège « collectivités territoriales »**

M. PERRIN, conseiller Municipal de la commune de Ternay  
M. GOUBELLY, 2<sup>ème</sup> adjoint de la commune de Givors

#### **Collège « exploitant »**

M. BRES, président directeur général de la société Total ACS  
M. PRUDHOMME, directeur d'établissement de la société Total ACS  
M. CURTIL, directeur de la société SRA-SAVAC, Vaulx-en-Velin  
M. MUSY, directeur de la société Entreprise Générale de Maintenance, Feyzin

#### **Collège « salariés »**

M. ISSARTIAL, secrétaire du CHSCT de la société Total ACS  
M. PHILIPPE, membre du CHSCT de la société Total ACS  
M. CHALAYE, chargé d'affaires au sein de la société SAVAC à Vaulx-en-Velin  
M. DESFARGES, responsable du site de la société Entreprise Générale de Maintenance à Feyzin

#### **Collège « riverains »**

Mme MAZARD, riveraine domiciliée à Ternay  
M. CHAROUD, représentant de l'association de défense du cadre de vie de Ternay  
Mme DAMIAO, représentante de l'association de défense de l'environnement de Ternay  
M. PORETTI, riverain domicilié à Givors  
M. SOULIER, riverain domicilié à Givors  
M. NOAMANE, riverain domicilié à Givors

#### **Excusés :**

M. Michel REPPÉLIN, vice-président de la Communauté Urbaine de Lyon,  
M. DURAND, conseiller général du canton de Saint-Symphorien d'Ozon  
M. DARTOIS, conseiller délégué à l'environnement de la commune de Grigny

#### **Participaient également à la réunion :**

M. Yves DELACRETAZ, mission écologie, représentant M. Michel REPPÉLIN, Vice Président du Grand Lyon  
Melle Jacqueline LARGE, directrice DCE, Préfecture du Rhône  
M. Christian BERNARD, inspecteur des installations classées à la DRIRE Rhône-Alpes  
M. Denis MARSAL, préfecture, chef du bureau de l'environnement industriel  
M. Gérard BERNE, secrétaire délégué du SPIRAL, secrétaire du CLIC

La séance s'est ouverte à 14h35.

## **Introduction**

M. Stéphane CHIPPONI, Secrétaire Général Adjoint de la Préfecture, introduit la première séance du CLIC TOTAL ACS situé à Givors et précise l'ordre du jour suivant :

- présentation des CLIC
- présentation de l'établissement et de son évolution
- projection d'un film sur les Plans de Prévention des Risques Technologiques
- état des lieux de l'étude de dangers
- élection du Président du CLIC
- points divers.

## **I - Présentation des CLIC**

M. Rénaud VOILLOT, adjoint au chef de groupe de subdivisions du Rhône de la Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement, en charge des établissements Seveso du Rhône, fait un exposé sur la composition du CLIC, ses missions, les informations dont il est destinataire, ses actions, son fonctionnement et les outils mis à disposition des CLIC en Rhône-Alpes. Il indique notamment que :

- trente-quatre CLIC se mettent en place en Rhône-Alpes, dont onze dans le Rhône. Dans ce département huit ont été créés par arrêté préfectoral et six se sont déjà réunis ;
- l'aire géographique du CLIC correspond a minima au périmètre d'exposition aux risques (périmètre PPI) des établissements Seveso Seuil haut ;
- le CLIC est associé à l'élaboration des PPRT et émettra un avis sur celui-ci ;
- toute personne susceptible d'éclairer les débats peut être invitée ;
- des tierces expertises, financées par le Ministère de l'Ecologie du Développement et de l'Aménagement Durable dans le cadre d'un budget limité, peuvent être réalisées à la demande des membres du CLIC sur des aspects très ciblés.

Par ailleurs, le secrétariat du CLIC est assuré par le SPIRAL (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles et des Risques dans l'Agglomération Lyonnaise) et le financement par le MEDAD. La DRIRE participera avec les co-présidents du CLIC à la validation des comptes-rendus. Dans le cadre de l'information du public, deux outils sont en place : le site internet [www.clicrhonealpes.com](http://www.clicrhonealpes.com) et la lettre d'information sur les risques industriels en Rhône-Alpes : Regards sur le Risque.

Enfin, une campagne d'information régionale concernant tous les établissements classés Seveso seuil haut, sera lancée dans le courant de l'automne 2008.

Pour TOTAL ACS, l'arrêté de création du CLIC date du 21 juin 2007.

## **II - Présentation de l'établissement**

### ***Présentation***

- ***L'établissement :***

M. Patrice BRES, Président Directeur Général de la société Total ACS, présente l'installation, les aménagements en cours et les mesures prises pour prévenir les risques technologiques majeurs.

Total ACS est une filiale du groupe Total. Elle développe des produits à très haute valeur ajoutée et les fabrique en petites quantités. L'entreprise est associée au centre de recherche Total de Solaize. Elle a vocation à commercialiser ces produits dans le monde entier.

En présentant ensuite les différents produits, leur propriété, leurs usages et les clients utilisateurs, M. BRES indique que 100 000 tonnes de produits sont commercialisées par an (comparés aux 6 à 7 millions de tonnes produits par la raffinerie de Feyzin). Le chiffre d'affaires est d'environ 100 millions d'euros et une centaine d'employés travaille sur le site.

- **La sécurité :**

M. Jean-Bernard PRUDHOMME, directeur de l'établissement de la société Total ACS, poursuit la présentation des principales caractéristiques du site, en donne la position géographique au sein de la commune de Givors, le long de l'A47 et en bordure du Rhône.

Le site, antérieur à la raffinerie de Feyzin, s'est beaucoup développé jusqu'au premier choc pétrolier de 1973. En tant que dépôt, il a pu contenir jusqu'à 750 000 tonnes de produits. Suite au premier choc pétrolier et au développement parallèle de la raffinerie de Feyzin, l'activité s'est diversifiée à travers la production d'additifs et de bitumes.

Depuis, une politique de prévention des risques a été conduite notamment par l'abandon d'un certain nombre d'activités de stockage et de conditionnement de produits chimiques et par l'orientation vers de nouvelles productions :

- depuis 1998, le site n'est plus approvisionné par voie fluviale ;
- en 2003, les activités dans le domaine de la chimie ont été arrêtées ;
- en 2005, la société s'est engagée dans une modernisation du site avec l'aménagement de nouvelles unités et le remodelage de certaines ;
- en 2008, la société a prévu la construction d'une unité de fabrication de carburants spéciaux,
- quelques modifications ont été apportées aux abords du site ( accès poids lourds, reconstruction d'une unité de production, réfection de la maison du canal...).

La société investit dans des dispositifs spécifiques (détection, supervision, gardiennage) et dans la formation auxquels les sous-traitants sont intégrés.

L'ensemble des procédures est certifié ISO 9001 et un niveau de certification international est également en place. La démarche ISO 14001 est en cours.

- **L'environnement :**

M. PRUDHOMME explique comment se réalise la maîtrise des effets de l'activité sur l'environnement. Des systèmes de détection des fuites d'hydrocarbures et des systèmes de récupération des eaux de pluies, pour traitement avant rejet, sont en place. Des analyses périodiques de la nappe phréatique sont réalisées par un organisme de contrôle agréé.

- **La gestion de crise :**

Concernant les secours, des équipes sont formées et entraînées. Des exercices ont lieu une fois par an avec le SDIS et un en interne. Les réserves d'eau et d'émulseurs existent dans l'entreprise. Une convention d'entraide avec la raffinerie de Feyzin est en place et les procédures sont testées régulièrement.

Les retours d'expériences servent à l'amélioration du dispositif. Un incendie de bitumes a notamment eu lieu en mars 2006 et a permis d'améliorer certains points du dispositif.

- **Les projets :**

Une nouvelle unité est prévue pour suivre la demande de production en carburants spéciaux. Trois bacs de 10 000 m<sup>3</sup> vont être remplacés par neuf bacs de 100 m<sup>3</sup> et trois bacs de moins de 50 m<sup>3</sup>. En terme de protection de l'environnement, les vapeurs d'essence qui sont générées

principalement au moment des chargements et déchargements des produits seront collectées et traitées. La mise en service est prévue mi-2009.

M CHIPPONI remercie les intervenants pour leur présentation et invite les participants au débat.

### **1<sup>ère</sup> série de questions sur l'information préventive, les pollutions et les nuisances**

- **L'information préventive :**

M. Pierre PORETTI, riverain domicilié à Givors, demande quel serait le rayonnement des effets thermiques en cas d'incendie. Il souhaiterait également qu'une information ait lieu au moins une fois par an concernant les consignes de sécurité pour les habitants de Givors.

Le périmètre pris en compte dans les plans de secours est de 600 mètres. A la deuxième question, M. PRUDHOMME répond qu'une campagne d'information va avoir lieu à l'automne prochain. A cette occasion, une brochure sera distribuée dans les boîtes aux lettres. Les médecins et pharmaciens seront également des relais d'information à cette occasion.

- **Risque de pollution de l'eau potable :**

M. CHAROUD, représentant de l'association de défense du cadre de vie à Ternay, demande si des mesures spécifiques sont en place au niveau de la zone de captage d'eau potable et si la réserve d'eau servant à lutter contre les incendies est prise dans le Rhône.

M. PRUDHOMME répond que sept piézomètres sont en place sur le site pour suivre la qualité des eaux de la nappe. De ce fait, un certain nombre d'informations proviennent de prélèvements réalisés trimestriellement à annuellement.

Elles sont transmises à la DRIRE annuellement et suivies par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.

Par ailleurs, M. PRUDHOMME indique que l'eau pour maîtriser l'incendie est prélevée dans le Rhône .

- **Emissions dans l'atmosphère :**

Y aurait-il des phénomènes de « neige » comme à RHODIA Saint-Fons ?

M. VOILLOT de la DRIRE répond que Total ACS est une unité de stockage et de conditionnement dont l'activité n'est pas comparable à celle d'une raffinerie. Le phénomène rapporté n'est pas envisageable pour une unité comme Total ACS.

M. PRUDHOMME indique que le site ne dispose pas d'aérotherme, c'est-à-dire de système de refroidissement qui pourrait générer de l'humidité ou du froid dans l'atmosphère.

- **Nuisances sonores :**

M. SOULIER, riverain domicilié à Givors, évoque des plaintes pour nuisances sonores.

En effet, indique M. PRUDHOMME, des fréquences basses se diffusent depuis l'une des chaudières du site. Il a donc été décidé d'en utiliser une autre. L'usage des chaudières se faisant à un niveau assez bas, du fait de la diminution des besoins énergétiques, cela crée des conditions de fonctionnement qui provoquent des vibrations. Ce problème est en train d'être géré par l'entreprise qui est par ailleurs en contact avec le riverain concerné.

### III - Présentation d'un film sur les PPRT

M. CHIPPONI remercie l'entreprise pour ses réponses et introduit la présentation du film relatif aux PPRT.

Ce film, d'une quinzaine de minutes a été réalisé par l'INERIS pour le MEDAD.

M. Mohammed NOAMANE, habitant de Grigny, demande si un schéma présentant les risques en présence à Givors sera disponible.

M. Stéphane CHIPPONI répond que la réalisation de ce schéma est bien en cours dans le cadre de l'élaboration des PPRT mais que nous en sommes au début de l'exercice avec la remise des études de dangers par l'exploitant.

M. VOILLOT donne plusieurs informations complémentaires au film sur les PPRT concernant ses objectifs, le délai de la procédure et la démarche de concertation. Il précise quelles sont les évolutions depuis la loi Bachelot, de manière non exhaustive, dans la prise en compte des risques en matière d'aménagement du territoire :

- davantage de phénomènes dangereux sont pris en compte en se basant sur leur gravité, leur probabilité et leur intensité. Il est précisé que le seuil de prise en compte des effets de surpression est passé de 50 mbar à 20 mbar, ce qui fait que pour un même phénomène dangereux les distances sont doublées.
- les actions de maîtrise du risque à la source par l'exploitant sont prises en compte, comme la mise en place de barrières de protection ;
- les zones de risques prévues dans le PLU sont plus graduées, on compte désormais sept niveaux de risques ;
- les mesures des PPRT concernent le bâti existant et le bâti futur.

Par ailleurs, M. VOILLOT indique qu'il convient de distinguer les mesures complémentaires (prescrites par voie d'arrêté complémentaires par le Préfet et qui sont entièrement financées par l'exploitant) et supplémentaires qui seront éventuellement prises dans le cadre du PPRT. La réglementation a également introduit les modalités de financement de ces mesures.

### IV – L' étude de dangers

- **L' étude de dangers :**

Le 27 mars 2007 des compléments à l'étude de dangers initiale fournie par Total ACS ont été remis à la DRIRE. L'examen de clôture a été réalisé le 17 décembre 2007 par l'Etat. Des investigations ont été demandées à l'exploitant pour définir au mieux le périmètre du PPRT.

- **Différence entre les périmètres des plans de secours et les périmètres des PPRT :**

Les périmètres pris en compte dans les plans de secours et ceux considérés en matière d'urbanisme ne relèvent pas de la même approche.

Dans le premier cas, le rayon est d'environ 600 mètres et tient compte de tous les scénarios d'accidents envisageables.

Dans le second cas, le périmètre d'étude pris en compte dans le PPRT sera sans doute différent et plus restreint, d'autant plus que la circulaire du 23 juillet 2007 permet, moyennant un certain nombre de mesures limitant les risques générés par les réservoirs d'hydrocarbures, de rendre physiquement impossible les phénomènes de pressurisation. Le dépôt concerné étant proche du centre ville de Givors, une réduction du périmètre de certains phénomènes dangereux aura un

impact important sur les enjeux. Les cartes d'aléas reprenant ces périmètres pourront être présentées dans les prochains mois avec le périmètre d'études qui sera retenu.

Il est par ailleurs indiqué que les mesures de réduction à la source des dangers que l'exploitant s'engage à réaliser dans un délai de cinq ans pourront être prise en compte dans le cadre du PPRT à élaborer.

La DRIRE attend donc de TOTAL ACS la transmission notamment d'un programme d'équipements complémentaires de bacs de stockage afin de rendre physiquement impossible le phénomène de pressurisation.

- **L'information des riverains :**

M. Patrice BRES ajoute qu'une convention a été signée avec les mairies de Givors, Grigny et Ternay pour leur communiquer de manière systématique les incidents qui se produiraient, tels que le bruit, les odeurs ou des fumées, et cela afin que la population soit informée en temps réel des mesures correctives nécessaires.

A la demande de M. CHIPPONI, M. Gérard BERNE précise que cette convention a été discutée dans le cadre du groupe de travail Risques du SPIRAL. Poursuivant sur les questions d'information du public, il indique les modalités de la campagne quinquennale d'information sur les risques industriels qui aura lieu à l'automne 2008.

La DRIRE, le CIRIMI, le SPIRAL en association avec APORA (association représentant les industriels) mettent en place une campagne d'information qui concernera environ 70 établissements Seveso et un certain nombre d'établissements nucléaires ainsi que des sites de stockages de matières dangereuses situés dans l'Ain et la Drôme. Cette campagne reposera a minima sur la diffusion réglementaire de plaquettes d'informations sur les consignes de sécurité. De plus, des réunions publiques auront lieu et notamment une sur Givors-Grigny. Un film pourra être projeté lors de cette réunion et servir aux mairies et aux lycées notamment. Plusieurs actions auront lieu à destination des lycées, collèges et écoles primaires durant une période d'un mois.

Les huit préfets décideront de la date précise du démarrage de la campagne.

Les membres des CLIC seront destinataires des plaquettes.

Il est indiqué que le prochain numéro de « Regards sur le Risque » sera transmis aux membres du CLIC . Diffusé en mai 2008, il portera sur les PPRT.

- **Exercice grandeur nature :**

M. Pierre PORETTI demande si une simulation d'accident pourrait avoir lieu avec la population dans un rayon de 600 m.

M. Patrice BRES répond que ce type de démarche ne peut pas se faire à l'initiative de l'industriel seul. A cela M. VOILLLOT ajoute qu'il peut y avoir des exercices PPI pour vérifier l'adéquation entre les moyens extérieurs au site mis en place pour faire face à un accident majeur.

## **V – La présidence du CLIC et la désignation d'un représentant pour participer à la démarche des PPRT**

M. CHIPPONI propose que la présidence du CLIC soit une co-présidence conduite par le Préfet et le maire de Givors.

Un représentant des associations est également nommé pour participer aux groupes de travail chargés de la mise en œuvre du PPRT. Mlle Jacqueline LARGE, directrice DCE à la Préfecture, précise qu'en vertu de la réglementation, tous les collèges sont de droit représentés



dans ce groupe de travail sauf celui des riverains. Il est donc suggéré qu'un riverain soit désigné comme représentant du CLIC afin d'avoir une bonne représentation de l'ensemble des collègues.

M. Pierre PORETTI est volontaire pour représenter le CLIC.  
Sa candidature est acceptée par l'ensemble des membres du CLIC.

## **VI- Points divers**

- **Constructions aux abords du site selon le PLU actuel :**

M. Pierre PORETTI demande si le maire de Givors consulte le port pétrolier pour la construction d'habitations.

M. VOILLOT répond que les plans locaux d'urbanisme permettent de maîtriser l'urbanisation par l'instauration de périmètres de risques. Lorsque se présente un projet de construction d'un habitat dans ces zones, les services de l'Etat sont sollicités et émettent un avis en rappelant la réglementation applicable dans le PLU. Cela se traduit souvent par le constat d'une impossibilité de construire. Des règles de maîtrise de l'urbanisation seront prises dans les PPRT de manière plus fine, mais pour l'instant ce sont les zones de protection figurant dans le PLU qui prévalent.

M. Bruno DEFRANCE, de la Direction Départementale de l'Equipement, précise que le PPRT, une fois approuvé, deviendra une servitude d'utilité publique et sera annexé au PLU.

M. GOUBELLY, adjoint au maire de Givors, indique que le PLU vient d'être révisé et l'ensemble des informations relatives aux périmètres de risques a été intégré dans le PLU. Le PLU ne prend pas en compte les évolutions en cours de l'activité de Total ACS dont la diminution des niveaux de stockage, qui devraient faciliter la réduction des périmètres de risques autour du port pétrolier.

M. GOUBELLY rappelle l'intérêt qu'a Givors d'avoir une entreprise qui rayonne sur le plan international tout en insistant sur l'importance de préserver la sécurité des habitants et des riverains de la ville.

- **Constructions futures aux abords du site**

Mme DAMIAO comprend dans ces propos que des constructions nouvelles sont envisagées dans la zone du port. Cela est-il compatible avec le PPRT et quel sera le coût de ses projets ? Elle demande également si la zone des 600 mètres de distance autour du site a bien été prise en compte dans les projets d'urbanisation.

M. GOUBELLY répond que Givors a vocation à se développer, et que les constructions qui auront lieu tiendront compte des portés à connaissance issus de l'activité de Total ACS.

Concernant la zone des 600 m, M. VOILLOT précise que cette distance correspond à l'emprise des plans de secours. Ces derniers sont dimensionnés en prenant en compte les phénomènes dangereux majeurs les plus improbables susceptibles d'être actuellement générés, tel les phénomènes de pressurisation ou de boil over. Les zones de maîtrise de l'urbanisation qui seront inscrites dans le PPRT ne devraient pas être aussi étendues.

Lorsque le PPRT sera prescrit, rappelle M. DEFRANCE, une information sera donnée par l'intermédiaire de la procédure d'information acquéreur/locataire (IAL) pour les biens compris dans le périmètre d'étude du PPRT comme cela est le cas pour le risque d'inondation. Cela sera en place dès la prescription du PPRT.

- **Transport de matières dangereuses :**

Mme DAMIAO demande par quels moyens les produits arrivent-ils sur le site ?

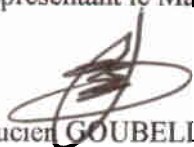
M. PRUDHOMME répond que les volumes manipulés nécessitent des moyens de livraison par camion sous forme vrac ou conditionné en fut.

**Clôture de la séance :**

M. CHIPPONI remercie les participants et lève la séance. La prochaine étape étant la réunion du CLIC pour le lancement de la procédure du PPRT.

**Fin de la séance à 16h10.**

L'adjoint au Maire  
représentant le Maire de GIVORS



Lucien GOUBELLY

Le Secrétaire général adjoint de la préfecture



Stéphane CHIPPONI